

Commune de

REMY

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

REVISION

**DOCUMENT
PROVISOIRE**

ARRET

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
28 MAI 2018

6a

NOTICE SANITAIRE

RESEAU D'EAU POTABLE

La commune de Rémy est alimentée en eau potable par un réseau qui n'est pas géré par un syndicat ou une structure intercommunale (gestion directe).

L'exploitation du réseau est confiée à la SAUR.

L'eau potable distribuée dans la commune provient d'un captage situé sur la commune de Longueil-Sainte-Marie

L'eau est acheminée sur la commune par une canalisation de 200 mm de diamètre qui emprunte la RD 36.

Le réseau d'adduction en eau potable dans le bourg présente des canalisations de diamètre égal ou supérieur à 100 mm dans certaines rues principales, en particulier rue de Noyon et rue de Francières. En revanche, les rues de l'Eglise, du Poncelet ou des Lombards sont alimentées par des canalisations de moindre diamètre.

Bien que certaines opérations d'urbanisation correspondant à des lotissements d'après-guerre soient parfois alimentées par des canalisations en antenne, le réseau d'adduction en eau potable sur l'ensemble du bourg apparaît globalement bien maillé (beaucoup de bouclages).

Le hameau de La Patinerie est quant à lui alimenté par une canalisation de 150 mm de diamètre jusqu'à l'entrée du hameau, puis par un bouclage à hauteur des deux rues principales.

La qualité de l'eau sur la commune est aujourd'hui satisfaisante.

Enfin, un programme de travaux, visant au remplacement des sections de canalisations les plus anciennes et à leur renforcement, est en cours.

Le plan du réseau d'eau potable est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6b).

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

↳ La commune dispose d'un réseau collectif d'assainissement des **eaux usées**, dont la gestion est assurée par le Syndicat Intercommunal d'assainissement Payelle-Aronde dont le siège est situé à Rémy. Ce réseau dessert les communes d'Estrées-Saint-Denis, Moyvillers, Rouvillers, Lachelle, Rémy, Francières, Hémevillers, et Montmartin.

Le réseau collectif dessert l'ensemble du bourg de Rémy, ainsi que le hameau de La Patinerie.

Le hameau de Beaumanoir, de même que la ferme de l'Ermitage, disposent quant à eux d'un assainissement individuel.

Les eaux usées sont traitées dans la station d'épuration située sur la commune, à l'Est du bourg. Mise en service en 2017, la nouvelle station d'épuration présente une capacité de traitement de 13 000 équivalents-habitants ; elle remplace trois anciennes stations vétustes qui étaient situées à Estrées-Saint-Denis, Rémy et Lachelle.

La nouvelle station d'épuration a été aménagée à proximité de l'ancienne, qui sera démantelée.

Les eaux épurées sont rejetées dans la rivière de l'Aronde (et non plus dans le ruisseau de la Payelle).

Par ailleurs, le réseau d'assainissement se compose de conduites permettant l'acheminement des eaux usées, qui peuvent être associées à des conduites de refoulement et à des postes de relèvement qui assurent le fonctionnement du réseau en compensant les différences altimétriques.

Dans la commune de Rémy, il est répertorié 4 postes de relevage : rue d'Arsy à hauteur de la zone d'activités, rue du Poncelet, en bordure de la RD 36 à hauteur de la rue de Compiègne, et à l'approche du hameau de La Patinerie.

Le plan du réseau d'assainissement est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6c).

Par ailleurs, le zonage d'assainissement, qui a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 24/11/2005, confirme le réseau collectif dans les parties agglomérées (bourg de Rémy et hameau de La Patinerie), et l'assainissement individuel pour les écarts bâtis (hameau de Beaumanoir et ferme de l'Ermitage).

Le zonage d'assainissement est annexé au dossier de PLU (pièce n°6d).

↳ S'agissant des **eaux pluviales**, la commune dispose d'un réseau collecteur partiel sur certaines rues.

Les eaux pluviales recueillies sur le territoire se dirigent vers le milieu naturel ; elles s'acheminent pour l'essentiel vers l'exutoire principal qu'est le ruisseau de la Payelle, qui se jette dans la rivière de l'Aronde dans la partie nord-est du territoire communal.

Par ailleurs, il n'est pas constaté sur la commune de désordres hydrauliques majeurs lors de fortes précipitations. Toutefois, lors de gros orages, des écoulements sont observés dans le hameau de La Patinerie, qui constitue le secteur plus sensible sur la commune.

C'est dans ce contexte qu'une étude hydraulique y a été menée en 2014 : « étude pour la définition d'un programme de maîtrise des ruissellements et des phénomènes de coulées de boue à l'échelle des sous-bassins versants du hameau de La Patinerie ».

Certains éléments issus de cette étude sont repris dans le chapitre 1.1.5. du rapport de présentation du dossier de PLU ; ils illustrent le fonctionnement hydraulique du bassin versant qui intéresse le hameau de La Patinerie, et précisent des propositions d'aménagements. La principale d'entre elles vise à la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales à l'Est du hameau à hauteur de l'exutoire naturel, concomitamment à l'aménagement d'un fossé dans sa partie sud.

COLLECTE DES DECHETS

La gestion des ordures ménagères et du tri sélectif est assurée par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.

Les déchets sont acheminés au centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul.

La déchetterie la plus proche de Rémy est située à Estrées-Saint-Denis.